Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026020B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 MARS 2026

Date de Convocation : 20/02/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 05 mars à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme DELONGLÉE, M. DOUARD

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Mme THEBAULT est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-20 – Finances locales – Subvention d'investissement à l'association CPG-CATM-OPEX-veuves et citoyens de la Paix

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

Le Président de la section Locale Retiers/Arbrissel des CPG-CATM-OPEX- veuves et citoyens de la Paix ont sollicité la commune de Retiers pour le remplacement de leur drapeau AFN très dégradé et dont le mauvais état ne permet plus de réparation.

Le prix d'un drapeau neuf est de 1 565,99€.

L'association sollicite donc la commune pour l'obtention d'une subvention d'investissement exceptionnelle en vue pourvoir au remplacement du drapeau.

Ceci exposé,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la circulaire du 29/09/2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations
Considérant la demande de l'association CPG-CATM-OPEX- veuves et citoyens de la Paix de renouveler en 2026 son drapeau AFN,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026020B-DE

Valide la subvention d'investissement d'une montant de 1 565,99 € à verser à l'association CPG-CATM-OPEX- veuves et citoyens de la Paix pour renouveler en 2026 son drapeau AFN

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la commune au compte 20421 ONA

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Mathilde THÉBAULT